



REÇU LE - 6 AOUT 2021

**Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR**
Division entretien

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 418-C-S
Donneloye - Niédens

En raison de travaux de réfection de la chaussée entre Donneloye et Niédens-Dessous. Le tronçon de la Route Cantonale N° 418-C-S, compris entre la localité de Donneloye et l'intersection avec la RC 417-IL-S à Niédens-Dessous sera interdit à toute circulation (OSR 2.01)

Du lundi 23 aout 2021
Au vendredi 1 octobre 2021

Deux signalisations de déviation seront mises en place ;
Par Donneloye – Prahins – Démoret – Molondin - Niédens dans les deux sens.
Par Donneloye – Pomy – Cuarny – La Mauguettaz – les Vursis – Yvonand dans les deux sens.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence, nous les remercions d'avance de leur compréhension.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Copie pour information

- Communes de Donneloye, Démoret, Molondin, Yvonand, Cronay, Pomy, Cuarny
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Yverdon-les-Bains, Yvonand
- ECA, Pully, SDIS
- Transport public
- Voyer Région Nord
- Police Viasuisse
- Urgences-Santé
- Transports Spéciaux
- Manifestations



Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)
www.vd.ch – T 41 21 316 70 40
www.vd.ch/dgmr – www.vd.ch/routes - info.dgmr@vd.ch